

Réduction du débit d'eau suite à des impayés: après la condamnation de Veolia et la Saur, "cela ne se reproduira plus"

Tristan Mathieu, Délégué général de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), a réagi, mardi sur France Info, à la suite des condamnations de Veolia et la Saur pour avoir réduit le débit d'alimentation en eau de deux foyers, suite à des impayés.



AFP (PHILIPPE HUGUEN / AFP)



Franceinfo Radio France

Mis à jour le 05/09/2017 | 16:13
publié le 05/09/2017 | 16:13

Les entreprises ne réduiront plus le débit d'alimentation en eau dans les foyers s'ils ne payent pas leurs factures a assuré, mardi 5 septembre sur FranceInfo, Tristan Mathieu, Délégué général de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau. La FP2E regroupe notamment Veolia et la Saur.

Ces entreprises ont été condamnés par le tribunal d'instance de Lens à verser 4 000 et 9 000 euros aux victimes pour avoir réduit le débit d'alimentation en eau dans deux foyers, suite à des impayés, a révélé franceinfo.

C'est une situation qui n'est agréable pour personne Tristan Mathieu
délégué général de la FP2E à franceinfo

"La loi Brottes de 2013 était floue. Aujourd'hui, la justice l'a clarifiée. Nous prenons acte", a justifié Tristan Mathieu, avant de poursuivre : "Ce que l'on veut, c'est à la foi que les services soient bien gérés, et qu'ils soient solidaires des plus démunis."

Tristan Mathieu estime qu'il y a des taux d'impayés "multipliés par trois" dans le nord de la France : "On est en train de faire une politique inefficace qui substitue une politique du droit à l'eau, qui est indispensable, à une politique qui est celle du droit à ne pas payer sa facture. Nous nous adaptons, mais c'est cela qui pose problème."

En 2016, la Saur avait déjà été condamné en Haute-Vienne pour avoir réduit le débit d'eau du logement d'une mère et sa fille à Saint-Laurent-sur-Gorre. Cette condamnation en appel constituait une première en France. Elle était censée faire jurisprudence.

"La loi Brottes de 2013 était floue. Aujourd'hui, la justice l'a clarifié", Tristan Mathieu

